

ront, en voyant ces choses : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi ce pays ? D'où vient qu'il a fait éclater sa fureur avec tant de violence ?

25. Et on leur répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance que le Seigneur avait faite avec leurs pères, lorsqu'il les tira d'Égypte,

26. et qu'ils ont servi et adoré des dieux étrangers, qui leur étaient inconnus, et au culte desquels ils n'avaient point été destinés.

27. C'est pour cela que la fureur du Seigneur s'est allumée contre le peuple de ce pays, qu'il a fait fondre sur eux toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre,

28. qu'il les a chassés de leur pays dans sa colère, dans sa fureur et dans son extrême indignation, et qu'il les a envoyés bien loin dans une terre étrangère, comme on le voit aujourd'hui.

29. Ces secrets étaient cachés dans le Seigneur notre Dieu, et maintenant il nous les a découverts à nous et à nos enfants pour jamais, afin que nous accomplissions toutes les paroles de cette loi.

sic fecit Dominus terræ huic? quæ est hæc ira furoris ejus immensa?

25. Et respondebunt : Quia dereliquerunt pactum Domini, quod pepigit cum patribus eorum, quando eduxit eos de terra Ægypti;

26. et servierunt diis alienis, et adorerunt eos, quos nesciebant, et quibus non fuerant attributi;

27. idcirco iratus est furor Domini contra terram istam, ut induceret super eam omnia maledicta, quæ in hoc volumine scripta sunt;

28. et ejecit eos de terra sua in ira et in furore, et in indignatione maxima, projecitque in terram alienam, sicut hodie comprobatur.

29. Abscondita Domino Deo nostro, quæ manifesta sunt nobis et filiis nostris usque in sempiternum, ut faciamus universa verba legis hujus.

## CHAPITRE XXX

1. Lors donc que tout ce que je viens de dire vous sera arrivé, et que les bénédictions ou les malédictions que je viens de vous représenter seront venues sur vous, et qu'étant touchés de repentir au fond du cœur, parmi les nations chez lesquelles le Seigneur votre Dieu vous aura dispersés,

2. vous reviendrez à lui avec vos enfants, et que vous obéirez à ses commandements de tout votre cœur et de toute votre âme, selon que je vous l'ordonne aujourd'hui,

3. le Seigneur vous fera revenir de votre captivité, il aura pitié de vous, et

1. Cum ergo venerint super te omnes sermones isti, benedictio, sive maledictio, quam proposui in conspectu tuo, et ductus poenitudinæ cordis tui in universis gentibus, in quas disperserit te Dominus Deus tuus,

2. et reversus fueris ad eum, et obdieris ejus imperiis, sicut ego hodie præcipio tibi, cum filiis tuis, in toto corde tuo, et in tota anima tua,

3. reducet Dominus Deus tuus captivitatem tuam, ac miserebitur tui, et

(*sulphure, et salis ardore*; hébr. : du soufre, du sel, de l'embrasement), allusion à la ruine terrible de la Pentapole. Cf. Gen. xix.

29. Conclusion. — *Abscondita Domino*... L'hébreu est un peu moins obscur. « Les choses cachées (appartiennent) à Jéhovah notre Dieu; celles qui ont été révélées (appartiennent) à nous et à nos enfants, à perpétuité, afin que nous accomplissions toutes les paroles de cette loi. » G.-à-d. : Dieu seul connaît l'avenir, seul il sait si

nous serons fidèles ou ingrats; du moins, il est une chose que nous pouvons faire : exécuter ses volontés, telles qu'il nous les a manifestées.

4° La miséricorde de Dieu est promise aux coupables, pourvu qu'ils se repentent. XXX, 1-10.

CHAP. XXX. — 1-3. Heureux effet des châtiements célestes : premier degré, le retour d'exil. — *Reducet... captivitatem*... Hébraïsme pour « captivos ».

rursum congregabit te de cunctis populis, in quos te ante dispersit.

4. Si ad cardines cæli fueris dissipatus, inde te retrahet Dominus Deus tuus,

5. et assumet, atque introducet in terram, quam possederunt patres tui, et obtinebis eam; et benedicens tibi, majoris numeri te esse faciet quam fuerunt patres tui.

6. Circumcidet Dominus Deus tuus cor tuum, et cor seminis tui, ut diligas Dominum Deum tuum in toto corde tuo, et in tota anima tua, ut possis vivere.

7. Omnes autem maledictiones has convertet super inimicos tuos, et eos qui oderunt te et persequuntur.

8. Tu autem revertentis, ut audies vocem Domini Dei tui, faciesque universa mandata quæ ego præcipio tibi hodie;

9. et abundare te faciet Dominus Deus tuus in cunctis operibus manuum tuarum, in sobole uteri tui, et in fructu jumentorum tuorum, in ubertate terræ tuæ, et in rerum omnium largitate; revertetur enim Dominus, ut gaudeat super te in omnibus bonis, sicut gavisus est in patribus tuis;

10. si tamen audieris vocem Domini Dei tui, et custodieris præcepta ejus et ceremonias, quæ in hac lege conscripta sunt, et revertaris ad Dominum Deum tuum in toto corde tuo, et in tota anima tua.

11. Mandatum hoc, quod ego præcipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum,

12. nec in cælo situm, ut possis dicere: Quis nostrum valet ad cælum ascendere,

il vous rassemblera encore en vous retirant du milieu de tous les peuples où il vous avait auparavant dispersés.

4. Quand vous auriez été dispersés jusqu'aux extrémités du monde, le Seigneur votre Dieu vous en retirera;

5. il vous reprendra à lui, et il vous ramènera dans le pays que vos pères auront possédé, et vous le posséderez de nouveau; et, vous bénissant, il vous fera croître en plus grand nombre que n'avaient été vos pères.

6. Le Seigneur votre Dieu circoncevra votre cœur et le cœur de vos enfants, afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, et que vous puissiez vivre.

7. Il fera retomber toutes ses maledictions sur vos ennemis, sur ceux qui vous haïssent et vous persécutent.

8. Et pour vous, vous reviendrez, et vous écouterez la voix du Seigneur votre Dieu, et vous observerez toutes les ordonnances que je vous prescris aujourd'hui;

9. et le Seigneur votre Dieu vous comblera de biens dans tous les travaux de vos mains, dans les enfants qui sortiront de votre sein, dans tout ce qui naîtra de vos troupeaux, dans la fécondité de votre terre, et dans une abondance de toutes choses. Car le Seigneur reviendra à vous, pour mettre sa joie à vous combler de biens, comme il avait fait à l'égard de vos pères;

10. pourvu néanmoins que vous écoutiez la voix du Seigneur votre Dieu, que vous observiez ses préceptes et les cérémonies qui sont écrites dans la loi que je vous propose, et que vous retourniez au Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme.

11. Ce commandement que je vous prescris aujourd'hui n'est ni au-dessus de vous, ni loin de vous.

12. Il n'est point dans le ciel, pour vous donner lieu de dire: Qui de nous

4-10. Second degré: réinstallation d'Israël dans la Terre promise et bénédictions de tout genre. Cette prophétie se réalisa plusieurs fois au temps des Juges, davantage encore après la captivité de Babylone; mais c'est d'une manière idéale, dans la conversion des Juifs au christianisme, qu'elle a trouvé et trouvera son accomplissement le plus parfait. — *Si ad cardines cæli...* C. à d. aussi loin que possible. — *Circumcidet... cor tuum* (vers. 6): pour en enlever toutes les imperfections, et le rendre sensible à la grâce. Sur cette

métaphore, voyez x, 16, et l'explication. — *Tu autem revertentis, ... revertetur Dominus* (vers. 8 et 9). C'est l'état normal, rétabli après la séparation. — *Si tamen audieris...* (vers. 10). Toujours la condition « sine qua non ».

5° Combien est aisé l'accomplissement de la loi divine. XXX, 11-14.

11-14. Métaphores saisissantes pour exprimer cette idée. Les Hébreux ne peuvent alléguer ni l'ignorance des commandements divins, ni l'impossibilité de les mettre en pratique: *non supra*

peut monter au ciel, pour nous apporter ce commandement, afin que, l'ayant entendu, nous l'accomplissions par nos œuvres ?

13. Il n'est pas non plus au delà de la mer, pour vous donner lieu de vous excuser, en disant : Qui de nous pourra passer la mer, pour l'apporter jusqu'à nous, afin que, l'ayant entendu, nous puissions faire ce qu'on nous ordonne ?

14. Mais ce commandement est tout près de vous ; il est dans votre bouche et dans votre cœur, afin que vous l'accomplissiez.

15. Considérez que j'ai proposé aujourd'hui devant vos yeux d'un côté la vie et les biens, et de l'autre la mort et les maux ;

16. afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, et que vous marchiez dans ses voies, que vous observiez ses préceptes, ses cérémonies et ses ordonnances, et que vous viviez, qu'il vous multiplie et vous bénisse dans la terre où vous entrerez pour la posséder.

17. Mais si votre cœur se détourne de lui, si vous ne voulez pas l'écouter, et que, vous laissant séduire par l'erreur, vous adoriez et serviez des dieux étrangers,

18. je vous déclare aujourd'hui par avance que vous périrez, et que vous ne demeurerez pas longtemps dans la terre où, après avoir passé le Jourdain, vous devez entrer pour la posséder.

19. Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malediction. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité ;

20. que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, que vous obéissiez à sa voix, et que vous demeuriez attaché à lui (car il est votre vie, et celui qui doit vous donner une longue suite de jours), afin que vous habitiez dans le pays que le Seigneur a juré de donner à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob.

ut deferat illud ad nos, et audiamus atque opere compleamus ?

13. Neque trans mare positum, ut causeris; et dicas: Quis ex nobis poterit transfretare mare, et illud ad nos usque deferre, ut possimus audire et facere quod præceptum est?

14. Sed juxta te est sermo valde, in ore tuo, et in corde tuo, ut facias illum.

15. Considera quod hodie proposuerim in conspectu tuo vitam et bonum, et e contrario mortem et malum;

16. ut diligas Dominum Deum tuum, et ambules in viis ejus, et custodias mandata illius ac ceremonias atque judicia; et vivas; atque multiplicet te, benedicatque tibi in terra, ad quam ingredieris possidendam.

17. Si autem aversum fuerit cor tuum, et audire nolueris, atque errore deceptus adoreris deos alienos, et servieris eis;

18. prædico tibi hodie quod pereas, et parvo tempore moreris in terra, ad quam, Jordane transmissio, ingredieris possidendam.

19. Testes invoco hodie cælum et terram, quod proposuerim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem. Elige ergo vitam, ut et tu vivas, et semen tuum;

20. et diligas Dominum Deum tuum, atque obedias voci ejus, et illi adhaereas (ipse est enim vita tua, et longitudo dierum tuorum), ut habites in terra, pro qua juravit Dominus patribus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob, ut daret eam illis.

*te... neque procul... sed juxta te... valde.* Saint Paul, Rom. x, 8, fait une belle application des vers. 6-8.

6° Péroraison pathétique du troisième discours. XXX, 15-20.

15-19. L'alternative. — *Considera...* Magnifique développement de xi, 26-27.

19<sup>b</sup>-20. Le choix, qui ne saurait être douteux: *elige ergo vitam.*

## CHAPITRE XXXI

1. Abiit itaque Moyses, et locutus est omnia verba hæc ad universum Israel,

2. et dixit ad eos : Centum viginti annorum sum hodie, non possum ultra egredi, et ingredi, præsertim cum et Dominus dixerit mihi : Non transibis Jordanem istum.

3. Dominus ergo Deus tuus transibit ante te; ipse delebit omnes gentes has in conspectu tuo, et possidebis eas; et Josue iste transibit ante te, sicut locutus est Dominus.

4. Facietque Dominus eis, sicut fecit Sehon et Og; regibus Amorrhæorum, et terræ eorum, delebitque eos.

5. Cum ergo et hos tradiderit vobis, similiter facietis eis, sicut præcepi vobis.

6. Viriliter agite, et confortamini; nolite timere, nec paveatis ad conspectum eorum, quia Dominus Deus tuus ipse est ductor tuus; et non dimittet, nec derelinquet te.

7. Vocavitque Moyses Josue, et dixit ei coram omni Israel : Confortare, et esto robustus; tu enim introduces populum istum in terram, quam daturum se patribus eorum juravit Dominus, et tu eum sorte divides.

8. Et Dominus, qui ductor est vester, ipse erit tecum; non dimittet, nec derelinquet te; noli timere, nec paveas.

1. Moïse alla donc déclarer toutes ces choses à tout le peuple d'Israël,

2. et il leur dit : J'ai actuellement cent vingt ans; je ne puis plus vous conduire, principalement après que le Seigneur m'a dit : Vous ne passerez point ce Jourdain.

3. Le Seigneur votre Dieu passera donc devant vous; c'est lui-même qui exterminera devant vous toutes ces nations dont vous posséderez le pays; et Josué, que vous voyez, marchera à votre tête, selon que le Seigneur l'a ordonné.

4. Le Seigneur traitera ces peuples comme il a traité Sehon et Og, rois des Amorrhéens, avec tout leur pays, et il les exterminera.

5. Lors donc que le Seigneur vous aura livré aussi ces peuples, vous les traiterez comme vous avez traité les autres, selon que je vous l'ai ordonné.

6. Soyez courageux et ayez de la fermeté; ne craignez pas, et ne vous laissez pas saisir de frayeur en les voyant, parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même votre guide, et qu'il ne vous délaissera et ne vous abandonnera pas.

7. Moïse appela donc Josué, et lui dit devant tout le peuple d'Israël : Soyez ferme et courageux, car c'est vous qui ferez entrer ce peuple dans la terre que le Seigneur a juré à leurs pères de leur donner, et c'est vous aussi qui la leur partagerez au sort.

8. Le Seigneur, qui est votre guide, sera lui-même avec vous; il ne vous délaissera pas et ne vous abandonnera pas; ne craignez point, et ne vous laissez pas intimider.

## CONCLUSION HISTORIQUE

Les derniers actes et la mort de Moïse.  
XXXI, 1 — XXXIV, 12.

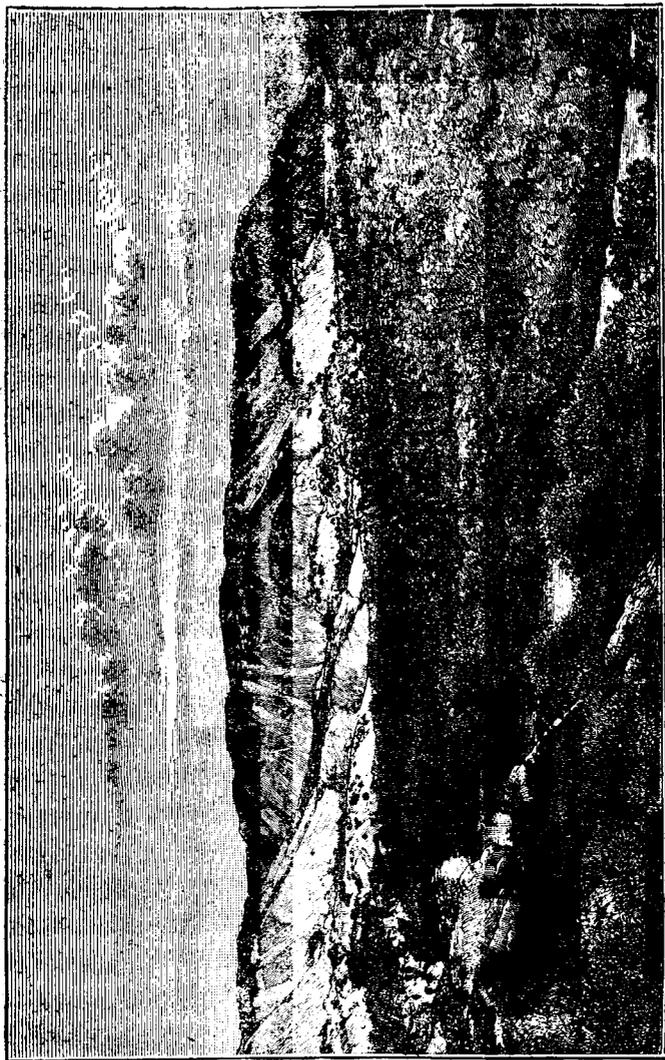
§ I. — Moïse prend ses dernières dispositions.  
XXXI, 1-30.

1<sup>o</sup> L'installation de Josué comme successeur de Moïse. XXXI, 1-8.

CHAP. XXXI. — 1-8. Moïse annonce aux Hébreux sa fin prochaine, et le choix que le Seigneur a fait de Josué pour le remplacer. — *Centum viginti annorum*. En effet, quarante années s'étaient écoulées depuis celle où il se présentait devant le pharaon, et il avait alors quatre-vingts ans. Cf. Ex. vii, 7. — *Egredi et*

*ingredi*. C.-à-d. vaquer à ses fonctions. Cf. Num. xxvii, 17. Au lieu du présent *non possum*, les LXX emploient le futur, où *δυνήσομαι* ἐστίν, qui rend fort bien la nuance de la pensée. Moïse, en effet, ne se plaint d'aucune infirmité actuelle (cf. xxxv, 7), mais il allègue les inconvénients possibles de son grand âge, et surtout celui de sa mort qui approche (*præsertim cum...*, cf. iii, 27). — *Dominus... transibit ante te*. Que les Hébreux se rassurent quand même, puisque Jéhovah, leur vrai général, ne les abandonnera pas, et qu'il donnera un digne successeur à Moïse.

7-8. Moïse transmet ses fonctions à Josué en présence de tout le peuple réuni. — *Confortare...*



Vallée du Jourdain, près de l'embouchure du Jaboc et en face du mont Sariatobeh. (Cf. Jos. III, 16.)  
(D'après une photographie.)

9. Moïse écrivit donc cette loi, et il la donna aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, et à tous les anciens d'Israël.

10. Et il leur donna cet ordre, et leur dit : Tous les sept ans, lorsque l'année de la remise sera venue, et au temps de la fête des Tabernacles,

11. quand tous les enfants d'Israël s'assembleront pour paraître devant le Seigneur votre Dieu, au lieu que le Seigneur aura choisi, vous lirez les paroles de cette loi devant tout Israël, qui l'écoutera *attentivement*,

12. tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfants et les étrangers qui se trouveront dans vos villes; afin que l'écoutant ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, et qu'ils observent et accomplissent toutes les ordonnances de cette loi,

13. et que leurs enfants mêmes, qui n'en ont *encore* aucune connaissance, puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu pendant tout le temps qu'ils demeureront dans la terre que vous allez posséder, quand vous aurez passé le Jourdain.

14. Alors le Seigneur dit à Moïse : Le jour de votre mort approche; faites venir Josué, et présentez-vous *tous deux* devant le tabernacle du témoignage, afin que je lui donne mes ordres. Moïse et Josué allèrent donc se présenter devant le tabernacle du témoignage;

15. et le Seigneur y parut en même temps dans la colonne de nuée, qui s'arrêta à l'entrée du tabernacle.

16. Le Seigneur dit alors à Moïse : Vous allez vous reposer avec vos pères, et ce peuple s'abandonnera et se prostituera à des dieux étrangers dans le pays où il va entrer pour y habiter. Il se sé-

9. Scripsit itaque Moyses legem hanc, et tradidit eam sacerdotibus filiis Levi, qui portabant arcam fœderis Domini, et cunctis senioribus Israel.

10. Præcepitque eis, dicens : Post septem annos, anno remissionis, in solemnitate tabernaculorum,

11. convenientibus cunctis ex Israel, ut appareant in conspectu Domini Dei tui, in loco quem elegerit Dominus, leges verba legis hujus coram omni Israel, audientibus eis,

12. et in unum omni populo congregato, tam viris quam mulieribus, parvulis, et advenis, qui sunt intra portas tuas; ut audientes discant, et timeant Dominum Deum vestrum, et custodiant, impleantque omnes sermones legis hujus;

13. filii quoque eorum qui nunc ignorant, ut audire possint, et timeant Dominum Deum suum cunctis diebus quibus versantur in terra, ad quam vos, Jordane transmissio, pergitis obtinendam.

14. Et ait Dominus ad Moysen : Ecce prope sunt dies mortis tuæ; voca Josue, et stete in tabernaculo testimonii, ut præcipiam ei. Abierunt ergo Moyses et Josue, et steterunt in tabernaculo testimonii;

15. apparuitque Dominus ibi in columna nubis, quæ stetit in introitu tabernaculi.

16. Dixitque Dominus ad Moysen : Ecce tu dormies cum patribus tuis, et populus iste consurgens fornicabitur post deos alienos in terra, ad quam ingreditur ut habitet in ea; ibi derelinquet me,

La confiance en Jéhovah n'était pas moins nécessaire au chef qu'à l'armée; de là cette répétition des paroles du vers. 6, appropriées au fils de Noun.

2<sup>o</sup> Moïse confie aux prêtres et aux notables le soin d'annoncer la loi aux Hébreux et de veiller à son accomplissement. XXXI, 9-13.

9. Le livre de la loi est remis aux prêtres et aux anciens du peuple. — *Scripsit legem hanc*. C. à d. qu'il acheva ce travail, antérieurement commencé. Cf. vers. 24. — *Tradidit... sacerdotibus*, aux chefs religieux d'Israël; *senioribus*, aux chefs civils.

10-13. Ordre de lire la loi au peuple tous les sept ans. — *Anno remissionis*: l'année sabbatique. Voyez xv, 1, et la note. — *In solemnitate*

*tabernaculorum*; le quinzième jour du septième mois et durant toute l'octave. Cf. Lev. xxiii, 34. — *Leges verba legis*. Le livre de Néhémie, viii, 1 et ss., raconte l'accomplissement le plus célèbre de cette prescription.

3<sup>o</sup> Le Seigneur ratifie l'installation de Josué; et ordonne à Moïse de composer son dernier cantique. XXXI, 14-23.

14-15. Moïse et Josué sont mandés divinement auprès du tabernacle.

16-21. Jéhovah leur annonce la future apostasie d'Israël et ses décrets de terrible vengeance. — Au milieu de ces tristes détails est inséré l'ordre : *Nunc ergo scribite canticum*, le cantique prophétique du chap. xxxii. — *Docete... ut memoriter*... Les vers, et spécialement d'aussi

et irritum faciet foedus, quod pepigi cum eo;

17. et irascetur furor meus contra cum in die illo, et derelinquam eum, et abscondam faciem meam ab eo, et erit in devorationem; invenient eum omnia mala et afflictiones, ita ut dicat in illo die: Vere quia non est Deus mecum, invenerunt me hæc mala.

18. Ego autem abscondam, et celabo faciem meam in die illo, propter omnia mala quæ fecit, quia secutus est deos alienos.

19. Nunc itaque scribite vobis canticum istud, et docete filios Israel, ut memoriter teneant, et ore decantent, et sit mihi carmen istud pro testimonio inter filios Israel.

20. Introducam enim eum in terram, pro qua juravi patribus ejus, lacte et melle manantem. Cumque comederint, et saturati, crassique fuerint, avertentur ad deos alienos, et servient eis, detrahentque mihi, et irritum facient pactum meum.

21. Postquam invenerint eum mala multa et afflictiones, respondebit ei canticum istud pro testimonio, quod nulla debet oblivio ex ore seminis sui; scio enim cogitationes ejus, quæ facturus sit hodie, antequam introducam eum in terram, quam ei pollicitus sum.

22. Scripsit ergo Moyses canticum, et docuit filios Israel.

23. Præcepitque Dominus Josue, filio Nun, et ait: Confortare, et esto robustus; tu enim introduces filios Israel in terram, quam pollicitus sum, et ego ero tecum.

24. Postquam ergo scripsit Moyses verba legis hujus in volumine, atque complevit,

parera de moi lorsqu'il y sera, et il violera l'alliance que j'avais faite avec lui.

17. Et ma fureur s'allumera contre lui en ce temps-là; je l'abandonnerai et lui cacherai mon visage, et il sera exposé comme une proie. Tous les maux et toutes les afflictions viendront sur lui, et le contraindront de dire en ce jour-là: Vraiment c'est parce que Dieu n'est point avec moi, que je suis tombé dans tous ces maux.

18. Cependant je me cacherai et je lui couvrirai ma face, à cause de tous les maux qu'il aura faits en suivant des dieux étrangers.

19. Maintenant donc écrivez pour vous ce cantique, et apprenez-le aux enfants d'Israël, afin qu'ils le sachent par cœur, qu'ils l'aient dans la bouche et qu'ils le chantent, et que ce cantique me serve de témoignage au milieu des enfants d'Israël.

20. Car je les ferai entrer dans la terre que j'ai juré de donner à leurs pères, où coulent le lait et le miel. Et lorsqu'ils auront mangé et qu'ils se seront rassasiés et engraisés, ils se détourneront de moi pour aller après des dieux étrangers; ils les adoreront, ils parleront contre moi, et ils violeront mon alliance.

21. Et lorsque les maux et les afflictions seront tombés sur eux, ce cantique portera contre eux un témoignage qui vivra dans la bouche de leurs enfants, sans qu'il puisse jamais être effacé. Car je connais leurs pensées, et je sais ce qu'ils doivent faire aujourd'hui avant que je les fasse entrer dans la terre que je leur ai promise.

22. Moïse écrivit donc le cantique, et il l'apprit aux enfants d'Israël.

23. Alors le Seigneur donna cet ordre à Josué, fils de Nun, et il lui dit: Soyez ferme et courageux, car c'est vous qui ferez entrer les enfants d'Israël dans la terre que je leur ai promise, et je serai avec vous.

24. Après donc que Moïse eut achevé d'écrire dans un livre les ordonnances de cette loi,

beau vers, se retiennent plus aisément; or Dieu voulait que ce cantique fût fixé dans toutes les mémoires, comme un témoin de ses bienfaits, de l'ingratitude des Hébreux, et de la justice des châtements qu'il leur infligerait. — *Cum... saturati...* Image très forte, reproduite plus bas, xxxii, 15 (voyez la note).

22-23. Moïse écrit le cantique (vers. 22); le Seigneur entre pour la première fois en commu-

nication directe avec Josué, et l'installe ainsi définitivement dans ses fonctions (vers. 23).

4° Moïse fait placer le livre de la loi dans le sanctuaire. XXXI, 24-27.

24-27. *Postquam... scripsit... atque complevit.* Il mit la dernière main au Deutéronome, au Pentateuque, et y inséra le cantique (xxxii). — *Levitis qui portabant...* Il s'agit des prêtres, comme au vers. 9; car ils avaient seuls le droit de tou-

25. il donna cet ordre aux lévites qui portaient l'arche d'alliance du Seigneur, et il leur dit :

26. Prenez ce livre, et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y serve de témoignage contre vous.

27. Car je sais quelle est votre obstination, et combien vous êtes durs et inflexibles. Pendant tout le temps que j'ai vécu et que j'ai agi parmi vous, vous avez toujours disputé et murmuré contre le Seigneur; combien plus le ferez-vous quand je serai mort?

28. Assemblez devant moi tous les anciens de vos tribus et tous vos docteurs, et je prononcerai devant eux les paroles de ce *cantique*, et j'appellerai à témoin contre eux le ciel et la terre.

29. Car je sais qu'après ma mort vous vous conduirez fort mal, que vous vous détournerez promptement de la voie que je vous ai prescrite; et le mal finira par vous atteindre quand vous ferez ce qui est mal devant le Seigneur, au point de l'irriter par les œuvres de vos mains.

30. Moïse prononça donc les paroles de ce *cantique*, et il le récita jusqu'à la fin devant tout le peuple d'Israël qui l'écoutait.

25. præcepit levitis, qui portabant arcam fœderis Domini, dicens :

26. Tollite librum istum, et ponite eum in latere arcæ fœderis Domini Dei vestri, ut sit ibi contra te in testimonium.

27. Ego enim scio contentionem tuam, et cervicem tuam durissimam. Adhuc vivente me, et ingrediente vobiscum, semper contentiose egistis contra Dominum; quanto magis cum mortuus fuero?

28. Congregate ad me omnes majores natu per tribus vestras, atque doctores, et loquar audientibus eis sermones istos, et invocabo contra eos cælum et terram.

29. Novi enim quod post mortem meam inique agetis, et declinabitis cito de via, quam præcepi vobis; et occurrent vobis mala in extremo tempore, quando feceritis malum in conspectu Domini, ut irritetis eum per opera manuum vestrarum.

30. Locutus est ergo Moyses, audiente universo cœtu Israel, verba carminis hujus, et ad finem usque complevit.

## CHAPITRE XXXII

1. Cieux, écoutez ce que je vais dire; que la terre entende les paroles de ma bouche.

1. Audite, cœli, quæ loquor; audiat terra verba oris mei.

cher l'arche immédiatement. Cf. Num. iv, 15. — *In latere arcæ.* Mieux : « ad latas arcæ. » Il n'est pas sûr que le livre de la loi ait été déposé dans l'intérieur même de l'arche. Du moins il devait être, comme le *cantique*, *in testimonium*, en cas de désobéissance de la part des Hébreux; désobéissance malheureusement trop vraisemblable d'après leur triste passé.

5° Introduction au *cantique*. XXXI, 28-30.

28-29. Moïse fait rassembler autour de lui les anciens du peuple, et les magistrats désignés à plusieurs reprises par le nom de *sotrim* (Vulg. : *doctores*), pour leur faire entendre le *cantique*. — *Inique agetis...*, *occurrent vobis mala* : deux idées qui seront développées dans ce beau poème.

30. Transition directe au *cantique*. — *Verba carminis hujus*. On a dit avec justesse que l'histoire de l'exode d'Israël commence et s'achève par un *cantique*. Cf. Ex. xv.

§ II. — *Le dernier cantique de Moïse.*  
XXXII, 1-52.

« Admirable *cantique*, » a dit Bossuet. « Cui

adhortationum vi et gravitate, sententiarum præstantia imaginumque sublimitate haud facile simile inveneris; » « poème aussi majestueusement beau dans la forme que terriblement grave et saisissant par le fond, » ont écrit d'autres commentateurs. Vrai « chant de cygne », qui est non seulement la plus belle des compositions lyriques de Moïse, mais aussi l'une des plus sublimes poésies de l'Ancien Testament. — Il est en outre animé d'un souffle prophétique encore plus remarquable que son essor lyrique. Moïse, par anticipation, contemple les Hébreux installés dans la Terre promise; il découvre et expose leur noire ingratitude, et en même temps les châtimens qu'elle leur attirera : toute leur histoire passée et à venir est résumée dans ces quelques pages. — Dieu toujours bienfaisant et fidèle, le peuple toujours ingrat abusant des bienfaits divins, voilà « l'âme du *cantique* ».

1° Court prélude. XXXII, 1-3.

CHAP. XXXII. — 1-3. *Audite, cœli, ... terra.* Grande majesté dès cet exorde; Moïse prend la nature entière à témoin de la vérité de ses dé-

2. Concrescat ut pluvia doctrina mea; fluat ut ros eloquium meum, quasi imber super herbam, et quasi stillæ super gramina.

3. Quia nomen Domini, invocabo, date magnificentiam Deo nostro.

4. Dei perfecta sunt opera, et omnes viæ ejus judicia; Deus fidelis, et absque ulla iniquitate, justus et rectus.

5. Peccaverunt ei, et non filii ejus in sordibus, generatio prava atque perversa.

6. Hæcine reddis Domino, popule stulte et insipiens? Numquid non ipse est pater tuus, qui possedit te, et fecit et creavit te?

7. Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi; majores tuos, et dicent tibi.

8. Quando dividebat Altissimus gentes, quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël;

9. pars autem Domini, populus ejus, Jacob funiculus hereditatis ejus.

10. Invenit eum in terra deserta, in loco horrois et vastæ solitudinis; cir-

2. Que mes instructions soient comme la pluie qui s'épaissit dans les nuées; que mes paroles se répandent comme la rosée, comme la pluie sur l'herbe, et comme les gouttes d'eau sur le gazon.

3. Car je proclamerai le nom du Seigneur. Rendez gloire à notre Dieu.

4. Les œuvres de Dieu sont parfaites, et toutes ses voies sont pleines d'équité; Dieu est fidèle à ses promesses, il est éloigné de toute iniquité, et il est rempli de justice et de droiture.

5. Ceux qui portaient si indignement le nom de ses enfants l'ont offensé; ils se sont souillés: c'est une race pervertie et corrompue.

6. Est-ce là, peuple fou et insensé, ce que vous rendez au Seigneur? N'est-ce pas lui qui est votre père, qui vous a possédés comme son héritage, qui vous a fait, et qui vous a créés?

7. Consultez les siècles anciens, considérez la suite de toutes les races; interrogez votre père, et il vous instruira; vos aïeux, et ils vous diront ces choses.

8. Quand le Très-Haut a fait la division des peuples, quand il a séparé les enfants d'Adam, il a marqué les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël;

9. mais la portion du Seigneur, c'est son peuple, et Jacob est la part de son héritage.

10. Il l'a trouvé dans une terre déserte, dans un lieu affreux, et dans une

clarations. Cf. iv, 26; xxx, 19; Is. I, 2; Jer. II, 12, etc. — *Ut pluvia doctrina mea...* Métaphores orientales, par lesquelles le poète marque son ardent désir de produire par ses paroles un effet salutaire sur ses auditeurs: il voudrait qu'elles fussent à leurs cœurs ce qu'est la pluie au gazon desséché. — *Date magnificentiam...* Vive et rapide interpellation; en même temps, transition au thème du cantique.

2° Le thème. XXXII, 4-5.

4-5. Contraste entre la fidélité de Jéhovah et l'ingratitude d'Israël. C'est l'idée qui sera développée dans le corps du poème. — 1° L'équité et la fidélité du Seigneur, vers. 4: six expressions synonymes accumulées, et, en tête, le nom de « rocher » (*sur*, au lieu de *Dei*), qui figure si bien l'immutabilité divine, l'inébranlable sécurité que sa protection confère à son peuple. Cette appellation reviendra plusieurs autres fois dans la suite du cantique (vers. 15, 18, 31, 37, texte hébreu), et fréquemment dans les psaumes; la Vulgate le traduit d'ordinaire par « Deus ». — 2° L'infidélité des Israélites, décrite (vers. 5) en quelques mots pleins de vigueur. *Non sinit ejus in sordibus*. Littéral: Non ses enfants, (mais)

leur souillure. C.-à-d.: de vrais enfants ne se seraient pas conduits d'une manière si indigne; les coupables ne peuvent être que des hommes dépravés.

3° Les bienfaits de Jéhovah à l'égard d'Israël. XXXII, 6-14.

6-7. Transition. — *Hæcine reddis...* Appel direct à la conscience de chacun des membres de la nation. — *Numquid non... pater...?* Père, le mot qui résumait le mieux les bontés du Seigneur pour les Hébreux. — *Possedit te*: Dieu avait « acquis » Israël en le délivrant du joug des Égyptiens; il l'avait créé et formé (*fecit, creavit*) au Sinaï. — *Memento...* Appel aux traditions historiques, fidèlement transmises de bouche en bouche. Conscience et souvenirs, tout démontrait la fidélité de Dieu.

8-14. Description détaillée des principaux bienfaits de Jéhovah. — 1° Israël a toujours en la première place dans les plans providentiels, vers. 8-9. *Quando dividebat...* Lorsque les nations commencèrent à se former et à se séparer après le déluge (cf. Gen. x et xi). — *Terminos eorum juxta...* Marque d'une prédilection extraordinaire pour Israël; Dieu lui réserva un pays approprié

vaste solitude; il l'a conduit par divers chemins, il l'a instruit, et il l'a conservé comme la prunelle de son œil.

11. Comme une aigle qui excite ses petits à voler, et voltige *doucement* sur eux, il a de même étendu ses ailes, il a pris son peuple sur lui, et il l'a porté sur ses épaules.

12. Le Seigneur a été seul son conducteur, et il n'y avait point avec lui de dieu étranger.

13. Il l'a établi dans une terre élevée, pour lui faire manger les fruits des champs, lui faire sucer le miel de la pierre, et tirer l'huile des plus durs rochers;

14. *pour qu'il s'y nourrit* du beurre des troupeaux et du lait des brebis, de la graisse des agneaux, des moutons du pays de Basan, des chevreaux et de la fleur du froment, et pour qu'il y bût le vin le plus pur.

15. Le bien-aimé, étant devenu gras, a regimbé; étant devenu gras, épais, replet, il a abandonné Dieu son Créateur; il s'est éloigné du Dieu qui l'avait sauvé.

16. *Ces rebelles* l'ont irrité en adorant

cumduxit eum, et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi sui.

11. Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos volitans, expandit alas suas, et assumpsit eum, atque portavit in humeris suis.

12. Dominus solus dux ejus fuit; et non erat cum eo deus alienus.

13. Constituit eum super excelsam terram, ut comederet fructus agrorum, ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo;

14. butyrum de armento, et lac de ovibus, cum adipe agnorum, et arietum filiorum Basan, et hircos cum medulla tritici, et sanguinem uvæ biberet meracissimum.

15. Incrassatus est dilectus, et recalcitravit; incrassatus, impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum, et recessit a Deo salutari suo.

16. Provocaverunt eum in diis alienis,

à ses besoins et à sa destination. Motif de cette bonté spéciale : *pars autem* (plutôt : « enim ») *Domini...*; n'était-il pas juste que Dieu prit à cœur les intérêts de son peuple? Les mots *fundulus hereditatis ejus* sont synonymes de « pars Domini »; il s'agit du cordeau qui servait à mesurer les lots de terrain. — 2° Les bontés de Dieu pour Israël durant les récentes pérégrinations à travers le désert, vers. 10-12. D'abord, 10°, l'état misérable dans lequel Jéhovah trouva son peuple; trois synonymes pour décrire les horreurs de l'Arabie Pétrée (*In loco horrois*, hébr. : dans le *ishu*; voyez la note de Gen. 1, 2. *Vaste solitudinis*, hébr. : le rugissement des steppes; c.-à-d. dans un lieu rempli de bêtes sauvages). Plus loin, 10°-11, la protection délicate dont le Seigneur entoura les Hébreux à travers ce désert (au propre : *circumduxit, docuit*, ou mieux, d'après l'hébreu : il l'a entouré, il en a pris soin; au figuré : *custodivit quasi pupillam...*, locution proverbiale pour désigner les attentions les plus délicates; *sicut aquila...*, maestueuse comparaison, déjà employée précédemment, Ex. xix, 4, et qui réunit tout ensemble les idées de protection, d'éducation, de formation complète). Enfin, vers. 12, le poète insiste sur cette pensée importante : *Dominus solus...*; d'où la conclusion tacite que les Israélites ne devaient jamais avoir d'autre Dieu que Jéhovah. — 3° Les bontés du Seigneur pour son peuple pendant la conquête de la Palestine, vers. 13-14. De ces détails, les uns s'appliquent aux triomphes déjà remportés à l'est du Jourdain, les autres sont anticipés, *Super excelsam terram* : Chanaan,

contre montagneuse dans son ensemble (cf. III, 25; XI, 11, et les notes). *Ut comederet...* description poétique de la prodigieuse fertilité du sol et de l'abondance dans laquelle vivra la nation; même les lieux les plus improductifs fourniront une délicate nourriture (*de petra, de saxo...*). Sur le district de Basan, voyez I, 4; Num. xxi, 33, et le commentaire; ses excellents pâturages ont de tout temps engraisé de nombreux troupeaux (« des bœufs fils de Basan, » hébraïsme). *Medulla tritici* : le blé le plus exquis et le plus nourrissant. *Sanguinem uvæ* : métaphore déjà rencontrée, Gen. XLIX, 11.

4° L'ingratitude des Israélites. XXXII, 16-18.

15. Le fait, simplement énoncé : *dereliquit, recessit*. Mais on en indique aussi la cause, par une très forte image qui rattache ces vers aux précédents. Un taureau gras et robuste devient bientôt fougueux, récalcitrant; les avantages matériels dont Israël jouira en Palestine (vers. 13-14) développeront en lui les forces de la nature, au détriment de celles de la grâce, et il se révoltera contre son bienfaiteur. Cf. vi, 10-15; VIII, 7-19. — Au lieu de *dilectus* (Israël, le bien-aimé de Jéhovah), l'hébreu emploie l'appellatif *Y'surân*, de la racine *yašar*, être droit; par conséquent « rectus », la nation qui devait être extraordinairement juste et droite. Cf. xxxiii, 5, 26; Is. XLIV, 2.

16-18. Le même fait, avec des développements et l'indication de circonstances aggravantes. — *Provocaverunt eum*. Hébr. : ils l'ont rendu jaloux; trait emprunté, comme plusieurs autres, aux relations matrimoniales qui étaient censées

et in abominationibus ad iracundiam concitaverunt.

17. Immolaverunt dæmoniis, et non Deo, diis quos ignorabant; novi recentisque venerunt, quos non coluerunt patres eorum.

18. Deum qui te genuit dereliquisti, et oblitus es Domini creatoris tui.

19. Vidit Dominus, et ad iracundiam concitatus est, quia provocaverunt eum filii sui et filiae.

20. Et ait : Abscondam faciem meam ab eis, et considerabo novissima eorum; generatio enim perversa est, et infideles filii.

21. Ipsi me provocaverunt in eo qui non erat Deus, et irritaverunt in vanitatibus suis; et ego provocabo eos in eo qui non est populus, et in gente stulta irritabo illos.

22. Ignis succensus est in furore meo, et ardebit usque ad inferni novissima; devorabitque terram cum germiné suo, et montium fundamenta comburet.

23. Congregabo super eos mala, et sagittas meas complebo in eis.

24. Consumentur fame, et devorabunt eos aves morsu amarissimo; dentes bestiaram immittant in eos, cum furore trahentium super terram, atque serpentium.

25. Foris vastabit eos gladius, et intus pavor : juvenem simul ac virginem, lactentem cum homine sene

des dieux étrangers; ils ont attiré sa colère par leurs abominations.

17. Ils ont offert leurs sacrifices aux démons, point à Dieu; à des dieux qui leur étaient inconnus, à des dieux nouveaux venus, que leurs pères n'avaient jamais révévés.

18. *Peuple ingrat*, tu as abandonné le Dieu qui t'a donné la vie; tu as oublié ton Seigneur qui t'a créé.

19. Le Seigneur l'a vu, et s'est irrité; parce que ce sont ses fils et ses filles qui l'ont provoqué.

20. Alors il a dit : Je leur cacherai mon visage, et je considérerai leur fin *malheureuse*; car ce peuple est une race corrompue, ce sont des enfants infidèles.

21. Ils ont voulu me piquer de jalousie en *adorant* ceux qui n'étaient point dieux, et ils m'ont irrité par leurs vanités *sacrilèges*. Et moi je les piquerai aussi de jalousie, en *aimant* ceux qui n'étaient point mon peuple, et je les irriterai en *leur substituant* une nation insensée.

22. Ma fureur s'est allumée comme un feu; elle pénétrera jusqu'au fond des enfers; elle dévorera la terre et ses produits; elle embrasera les montagnes jusque dans leurs fondements.

23. Je les accablerai de maux; je tirerai contre eux toutes mes flèches.

24. La famine les consumera, et les oiseaux les déchireront par leurs morsures cruelles. J'armerai contre eux les dents des bêtes *fauves*, et la fureur de celles qui se traînent et qui rampent sur la terre.

25. L'épée les désolera au dehors, et la frayeur au dedans; les jeunes hommes avec les vierges, les vieillards avec les enfants qui tétent *encore*.

exister entre Jéhovah et les Hébreux. — *In abominationibus* est expliqué par *in diis alienis*.

— *Dæmonis, et non Deo*. Dans l'hébreu : aux démons (*sédim*, êtres destructeurs, nuisibles), qui ne sont pas Dieu. — *Deum qui te genuit...* Détails émouvants, qui font ressortir l'ingratitude de cette apostasie.

5° Le terrible décret de vengeance. XXXII, 19-33.

19. L'idée, exprimée en termes généraux. — *Filii...*, *filiae*. Circonstance aggravante, comme plus haut.

20-21. Les considérants de la sentence. — *Et ait*. Dieu lui-même prend maintenant la parole pour proclamer son arrêt. Le langage est digne de lui. — *Considerabo novissima...* : la ruine de ce peuple rebelle. — *In eo qui non... Deus, in*

*vanitatibus* : deux locutions qui marquent les faux dieux. — *Et ego provocabo* (hébr. : je les rendrai jaloux). C'est la peine du talion. Les mots *in eo qui non... populus* correspondent à « in eo qui non... Deus »; *in gente stulta*, à « in vanitatibus » : ce sont les païens qui sont ainsi nommés par opposition à Israël, le peuple par excellence. Saint Paul applique à bon droit ce texte à la conversion des Gentils, qui prendront ainsi la place des Juifs demeurés incrédules. Cf. Rom. x, 9.

22. La colère de Dieu, dramatiquement décrite. — *Ignis succensus*. Image reproduite dans les psaumes et les prophètes. Cf. Is. I, 31; IX, 18, etc. — *Usque ad inferni...* Hébr. : jusqu'au 3<sup>e</sup> degré inférieur; c.-à-d. jusqu'au fond du séjour des morts, que l'on supposait sous terre.

26. J'ai dit alors : Où sont-ils maintenant ? Je veux effacer leur mémoire de l'esprit des hommes.

27. Mais j'ai différé *ma vengeance*, pour ne pas satisfaire la fureur des ennemis de mon peuple ; de peur que leurs ennemis ne s'élevassent d'orgueil, et ne dissent : Ce n'a point été le Seigneur, mais c'est notre main très puissante qui a fait toutes ces merveilles.

28. Ce peuple n'a pas de sens ; il n'a aucune sagesse.

29. Ah ! s'ils avaient de la sagesse ! s'ils comprenaient et s'ils prévoyaient quelle sera leur fin !

30. Comment peut-il se faire qu'un seul ennemi batte mille d'entre eux, et que deux en fassent fuir dix mille ? N'est-ce point parce que Dieu les a vendus, et parce que le Seigneur les a livrés ?

31. Car notre Dieu n'est point comme leurs dieux, et j'en prends pour juges nos ennemis eux-mêmes.

32. Leurs vignes sont des vignes de Sodome, des vignes des faubourgs de Gomorrhe ; leurs raisins sont des raisins de fiel, et leurs grappes ne sont qu'amer-tume.

33. Leur vin est un fiel de dragons, c'est un venin d'aspics qui est incurable.

34. Ces choses ne sont-elles pas cachées auprès de moi, et scellées dans mes trésors ?

35. A moi la vengeance, et c'est moi qui leur rendrai en son temps ce qui leur

26. Dixi : Ubinam sunt? Cessare faciam ex hominibus memoriam eorum.

27. Sed propter iram inimicorum distuli, ne forte superbirent hostes eorum, et dicerent : Manus nostra excelsa, et non Dominus, fecit hæc omnia.

28. Gens absque consilio est, et sine prudentia.

29. Utinam saperent, et intelligerent, ac novissima providerent!

30. Quomodo persequatur unus mille, et duo fugent decem millia? nonne ideo, quia Deus suos vendidit eos, et Dominus conclusit illos?

31. Non enim est Deus noster ut dii eorum; et inimici nostri sunt iudices.

32. De vinea Sodomorum, vinea eorum, et de suburbanis Gomorrhæ; uva eorum uva fellis, et botri amarissimi.

33. Fel draconum vinum eorum, et venenum aspidum insanabile.

34. Nonne hæc condita sunt apud me, et signata in thesauris meis?

35. Mea est ultio, et ego retribuam in tempore, ut labatur pes eorum; iuxta

23-25. Les effets de cette colère sur Israël. — *Sagittas meas complebo...* Dieu se compare à un archer habile, qui lance contre ses ennemis toutes les flèches de son carquois. Voyez l'*At. archéol.*, pl. LXXXVI, fig. 11, etc. — Il les accablera encore de cent autres maux : *fame, devorabunt aves morsu amarissimo* (hébr. : consumés par la fièvre et par la peste amère), *dentes bestiarum, cum furore trahentium...* (hébr. : avec le venin de ceux qui rampent dans la poussière). — *Fortis*, à la campagne ; *intus*, dans les appartements. Et personne ne sera épargné : *juvenem...* *virginem...*

26-27. Pourquoi Jéhovah, cependant, ne détruira pas complètement son peuple. — *Dixi : Ubinam...* Traduction plus littérale : « Je dirais : Je vais les exterminer, je vais anéantir leur mémoire..., si je ne redoutais la raillerie de l'ennemi. » Anthropomorphisme semblable à celui que Moïse avait employé après l'adoration du veau d'or, ix, 28-29.

28-33. La folle d'Israël, qui refuse de comprendre les enseignements les plus clairs. — *Gens absque...* Le langage devient plus calme ; ce n'est

plus Dieu qui parle, mais le poète. — *Quomodo persequatur...* Exemple de l'insintelligence des Hébreux, Comment ne comprennent-ils pas que leur faiblesse étonnante (*unus*, un seul païen ; mille, mille Israélites) provient de ce que leur Dieu les a abandonnés (*vendidit, conclusit* : expressions très fortes) ? — *Inimici nostri... iudices*. Les ennemis d'Israël avaient, en effet, attesté à plusieurs reprises la supériorité de Jéhovah sur leurs propres idoles. Cf. Ex. xiv, 25 ; Num. xxiii-xxiv. — *De vinea Sodomorum...* Autre image pour représenter la malice de la nation choisie. *Uva fellis* ; dans l'hébreu : du vin de *r'oš*, c.-à-d. du vin empoisonné (note de xxix, 18). *Fel draconum* : du venin de serpents. 6° L'exécution de ce décret de vengeance. XXXII, 34-43.

34-36. Dieu reprend la parole, vivement et énergiquement, pour annoncer que l'heure de sa vengeance est proche. — *Hæc condita...* ; *signata in thesauris*. Pour un temps, les divins arrêts avaient été comme ces objets précieux que l'on cache dans un coffre-fort bien et dûment scellé. — *Mea est ultio*. Saint Paul cite deux fois

est dies perditionis, et adesse festinant tempora.

36. Judicabit Dominus populum suum, et in servis suis miserabitur; videbit quod infirmata sit manus, et clausi quoque defecerunt, residuique consumpti sunt.

37. Et dicet: Ubi sunt dii eorum, in quibus habebant fiduciam,

38. de quorum victimis comedebant adipem, et bibebant vinum libaminum? Surgant, et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant.

39. Videte quod ego sim solus, et non sit alius Deus præter me. Ego occidam, et ego vivere faciam; percutiam, et ego sanabo; et non est qui de manu mea possit eruere.

40. Levabo ad cælum manum meam, et dicam: Vivo ego in æternum.

41. Si acuero ut fulgur gladium meum, et arripuerit iudicium manus mea, reddam ultionem hostibus meis, et his qui oderunt me retribuam.

42. Inebriabo sagittas meas sanguine, et gladius meus devorabit carnes, de cruore occisorum et de captivitate, nudati inimicorum capitibus.

43. Laudate, gentes, populum ejus, quia sanguinem servorum suorum ulciscetur; et vindictam retribuet in hostes eorum, et propitius erit terræ populi sui.

est dû; leurs pieds ne trouveront que des pièges; le jour de leur perte s'approche, et les moments s'en avancent.

36. Le Seigneur jugera son peuple, et il aura pitié de ses serviteurs, lorsqu'il verra que la main de ceux qui les défendaient sera sans force, que ceux mêmes qui étaient renfermés dans les citadelles auront péri, et que les autres auront été de même consumés.

37. Et il dira: Où sont leurs dieux, dans lesquels ils avaient mis leur confiance;

38. ces dieux dont ils mangeaient la graisse des victimes, et dont ils buvaient le vin des sacrifices? Qu'ils viennent maintenant vous secourir, et qu'ils vous protègent dans l'extrémité où vous êtes.

39. Considérez que je suis le Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autre que moi seul. C'est moi qui fais mourir, et c'est moi qui fais vivre; c'est moi qui blesse, et c'est moi qui guéris, et nul ne peut délivrer de ma main.

40. Je lèverai ma main au ciel, et je dirai: C'est moi qui vis éternellement.

41. Si j'aiguise mon glaive comme la foudre, et si ma main saisit la justice, je me vengerai de mes ennemis; je traiterai ceux qui me haïssent comme ils m'ont traité.

42. J'enivrerai mes flèches de sang, et mon épée dévorera les chairs; mes armes seront teintes du sang des morts, mes ennemis perdront la liberté avec la vie.

43. Nations, louez son peuple, parce qu'il vengera le sang de ses serviteurs; il tirera vengeance de leurs ennemis, et il sera propice au pays de son peuple.

ce mot terrible (Rom. XII, 19; Hebr. X, 30). — *In tempore, ut labatur...* La vraie traduction de l'hébreu serait: Pour le temps où vacillera leur pied. — *In servis suis miserabitur.* On reconnaît à ce trait, à cette exception, la justice et la miséricorde de Jéhovah. Cf. vers. 4. — *Infirmata manus:* lorsque tout appui aura disparu pour Israël. — *Et clausi... consumpti sunt.* Trois mots seulement dans le texte pour cette ligne: *v'êstê 'âzur v'âzûb;* littéral: et (que) manque l'esclave et l'homme libre. Locution proverbiale, pour désigner toutes les classes de la société, et pour dire que la ruine sera complète.

37-39. Le vrai Dieu et les faux dieux. — *Et dicet.* Le Seigneur tiendra alors ce langage ironique aux idolâtres qui l'auront abandonné. — *Occidam, vivere faciam.* Mieux vaut le présent: Je fais mourir et je fais vivre...

40-42. L'exécution des vengeances. « Paroles de flamme » pour terminer le cantique. — *Levabo... dicam.* Encore le présent: Je lève, je dis. Serment que Dieu prête, à la façon des hommes, en levant sa droite vers le ciel. — *Si acuero... inebriabo... devorabit:* magnifiques métaphores. — *De cruore...* D'après l'hébreu: du sang des égorgés et des captifs, de la tête fracassée de l'ennemi. Le triomphe du Seigneur est complet.

43. Résultat final: les vrais et fidèles Israélites seront sauvés. — *Laudate gentes...* Les nations païennes sont ainsi invitées à louer le vrai Dieu, et à le remercier de la protection spéciale qu'il aura accordée à la partie fidèle de son peuple. — *Propitius erit terræ...* Doux horizon à la fin de ce chant plein de menaces.

44. Moïse prononça donc avec Josué, fils de Nun, toutes les paroles de ce cantique devant le peuple.

45. Et après qu'il eut achevé de les réciter devant tout Israël,

46. il leur dit : Gravez dans votre cœur toutes les instructions que je vous donne aujourd'hui, afin de recommander à vos enfants de garder, de pratiquer et d'accomplir tout ce qui est écrit dans cette loi.

47. Car ce n'est pas en vain que ces ordonnances vous ont été prescrites ; mais c'est afin que chacun de vous y trouve la vie, et que, les gardant, vous demeuriez longtemps dans le pays que vous allez posséder après que vous aurez passé le Jourdain.

48. Le même jour, le Seigneur parla à Moïse, et il lui dit :

49. Montez sur cette montagne d'Abarim, c'est-à-dire des passages, sur le mont Nébo, qui est au pays de Moab, vis-à-vis de Jéricho, et contemplez la terre de Chanaan, que je donnerai en possession aux enfants d'Israël ; et mourez sur cette montagne.

50. Quand vous y serez monté, vous serez réuni à votre peuple, comme Aaron votre frère est mort sur la montagne de Hor, et a été réuni à son peuple ;

51. parce que vous avez péché contre moi au milieu des enfants d'Israël, aux eaux de contradiction, à Cadès, au désert de Sin, et que vous n'avez pas rendu gloire à ma sainteté devant les enfants d'Israël.

52. Vous verrez devant vous le pays que je donnerai aux enfants d'Israël, et vous n'y entrerez point.

44. Venit ergo Moyses, et locutus est omnia verba cantici hujus in auribus populi, ipse et Josue, filius Nun ;

45. complevitque omnes sermones istos, loquens ad universum Israel,

46. et dixit ad eos : Ponite corda vestra in omnia verba, quæ ego testificor vobis hodie, ut mandetis ea filiis vestris custodire et facere, et implere universa quæ scripta sunt legis hujus ;

47. quia non incassum præcepta sunt vobis, sed ut singuli in eis viverent, quæ facientes, longo perseveretis tempore in terra ad quam, Jordane transmissio, ingredimini possidendam.

48. Locutusque est Dominus ad Moysen in eadem die, dicens :

49. Ascende in montem istum Abarim, id est, transituum, in montem Nebo, qui est in terra Moab contra Jericho, et vide terram Chanaan, quam ego tradam filiis Israel obtinendam ; et morere in monte.

50. Quem conscendens jungeris populis tuis, sicut mortuus est Aaron frater tuus in monte Hor, et appositus populis suis ;

51. quia prævaricati estis contra me, in medio filiorum Israel, ad aquas contradictionis in Cades deserti Sin, et non sanctificastis me inter filios Israel.

52. E contra videbis terram, et non ingredieris in eam, quam ego dabo filiis Israel.

70 Épilogue historique du cantique. XXXII, 44-47.

44-47. Moïse recommande aux Israélites de ne pas oublier les instructions contenues dans cette ode. — *Venit... ipse et Josue*. Dans l'hébreu, le fils de Nun est appelé de son ancien nom : *Hošea*. Cf. Num. XIII, 8, 16, et les notes. — *Ponite corda vestra... ut mandetis...* Ils ne devaient pas se contenter d'obéir personnellement, mais exhorter aussi leurs fils à l'obéissance. — *In eis viverent*. Belle expression. Cf. IV, 26 ;

xxx, 20.

80 Dieu ordonne à Moïse de gravir le mont Nébo, pour contempler de là la Terre sainte et pour mourir. XXXII, 48-52.

48. Transition et introduction. — *In eadem die* : le jour où il avait prononcé le cantique.

49-52. L'ordre divin. C'est, avec quelques développements, la répétition de Num. xxvii, 12-14. — Les mots *id est, transituum* (vers. 49), ont été ajoutés par le traducteur. Sur l'*Abarim* et le *Nébo*, voyez le commentaire de Num. xxi, 20.